

DÉLIBÉRATION N° 2025/134
portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2025
Budget annexe du service de l'assainissement

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juin 2025,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n°2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'assainissement,
 VU la délibération n°2025/048 du 6 mars 2025, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement,
 VU la délibération n°2025/122 du 19 juin 2025, donnant acte du compte de gestion du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024 – Budget annexe du service de l'assainissement,
 VU la délibération n°2025/123 du 19 juin 2025, portant approbation du compte administratif de l'exercice 2024 de la ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement,
 VU la délibération n°2025/127 du 19 juin 2025, relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement,
 VU la note explicative de synthèse n°2025/060 du 26 mai 2025,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 04 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget supplémentaire annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de deux-cent-cinquante-neuf-millions-soixante-treize-mille-quatre-cent-cinquante-sept francs CFP (**259 073 457 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté 2024	0	114 497 979
Excédent d'exploitation capitalisé 2024		49 744 656
Restes à réaliser 2024	164 242 635	
Opérations réelles	47 415 411	0
Opérations d'ordre	0	0
Virement de la section d'exploitation		47 415 411
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	211 658 046	211 658 046

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation reporté 2024		47 415 411
Opérations réelles		
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement	47 415 411	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	47 415 411	47 415 411

MONTANT TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	259 073 457	259 073 457
---	--------------------	--------------------

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUIN 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,


Juanita LAVEN

Le Maire,


Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	2
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
PUBLICATION	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT SUPPLEMENTAIRE 2025

SECTION D'EXPLOITATION

La section du budget d'exploitation supplémentaire 2025 est votée par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		47 415 411
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-57 000	
66	CHARGES FINANCIERES	57 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	47 415 411	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		47 415 411	47 415 411

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du budget d'investissement supplémentaire 2025 est votée par opération, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations	Libellés	Dépenses	Restes à réaliser (Dépenses)	Recettes	Restes à réaliser (Recettes)
194801	NOUVELLE STEP DUMBEA 2 T2		1 432 855		
194802	ASSAINISSEMENT LOTISS SECAL CA		144 560 046		
194804	RENFORCEMENT POSTES DE REFOULEMENT	2 415 411	5 359 732		
234801	REMISE A NIVEAU EQUIPEMENT DSP		12 890 002		
254801	RECONSTRUCTION STEP	45 000 000			
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			49 744 656	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			114 497 979	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			47 415 411	
		47 415 411	164 242 635	211 658 046	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		211 658 046		211 658 046	